



Institut d'Enseignement de Promotion Sociale de la Communauté Française

Rue Saint-Brice, 53,

7500 Tournai

SECTION : Aide-soignant

MODALITES de PREPARATION, de PRESENTATION et d'EVALUATION

de l'UE 11 : « EPREUVE INTEGREE de la section »

(version validée par le CE du 16/10/2018)

Ce document reprend les modalités pratiques concernant l'élaboration, la présentation et l'évaluation du Travail de Fin d'Etudes, dénommé EI pour **épreuve intégrée**. Ces dispositions viennent compléter les dispositions réglementaires et trouveront leur prolongement dans vos cours, travaux et stages. Il est également question d'accompagnement et de suivi.

Une page Web est dédiée à l'EI de votre section : [ICI](#) !

Une réussite se prépare !

PLAN :

- [EI et réglementation](#)
- [EI et dossier pédagogique](#)
- [EI et métier](#)
- [Procédure - les différents acteurs](#)
- [Procédure - le programme](#)
- [Procédure - la chronologie](#)
- [Evaluation de l'épreuve intégrée](#)

Tous les enseignants et leurs enseignements de la section participent à votre EI Deux enseignants sont particulièrement chargés de l'encadrement de cette EI, il s'agit de Yanick Père et de Patrick Vantomme. Une adresse unique pour tout échange sur votre EI est eias@lereservoir.eu

1. EI ET REGLEMENTATION.

L'EI, considérée comme la conclusion de cette formation, est soumise à un cadre réglementaire qu'il semble opportun de vous rappeler. Trois [textes](#) la régissent :

- le décret du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale,
- le règlement d'ordre intérieur de l'école (ROI),
- le dossier pédagogique concernant cette unité de formation.

Au sein du dossier pédagogique de la section, la dernière unité de formation, l'UE 11, est dénommée « **épreuve intégrée de la section** ». La présenter a pour condition d'avoir réussi, à concurrence d'au moins 50 %, les dix unités de formation de la section. En effet, pour obtenir le diplôme, l'étudiant doit :

- réussir chaque UE (1 à 10),
- réussir l'épreuve intégrée,
- réussir globalement avec la répartition suivante :
 - 1/3 pour l'épreuve intégrée,
 - 2/3 pour les unités déterminantes (4, 6, 8, 9 et 10).

L'Epreuve Intégrée est donc un élément essentiel à votre réussite !

L'étudiant désirant soutenir son EI doit donc s'inscrire¹ à cette UE, au plus tard le jour du dépôt, soit un mois minimum avant la session EI. Il doit produire les **10 attestations de réussite valides**. Vous ne pouvez donc pas vous inscrire si vous n'avez pas réussi **toutes** les UE. Le délai maximal est fixé à trois ans après la réussite de la dernière UE déterminante.

2. EI ET DOSSIER PEDAGOGIQUE

Compte tenu de ces dispositions, la présentation de l'EI ne s'envisage qu'une fois les 10 unités de formation réussies. Sa présentation se réalise lors d'une des deux sessions que compte toute année scolaire. Le calendrier en [ligne](#) vous communique les dates de ces sessions comme la date limite de dépôt du travail écrit.

Le dossier pédagogique de l'épreuve intégrée la décrit comme suit : « L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant, *au travers d'un travail écrit et de sa défense orale et face à une ou plusieurs situations de travail en institutions de soins*, d'intégrer les savoirs, savoir-faire et savoir-faire comportementaux spécifiques à la profession d'aide-soignant. » Autrement dit, ce travail écrit et sa présentation orale montrent que vous avez intégré ce que vous avez appris pendant ces UE, cours et stages ; que vous êtes prêts pour le métier d'aide-soignant(e).

¹ S'inscrire à une UE et ne pas la présenter vous fait perdre une des deux chances dont vous disposez.

3. EI & METIER

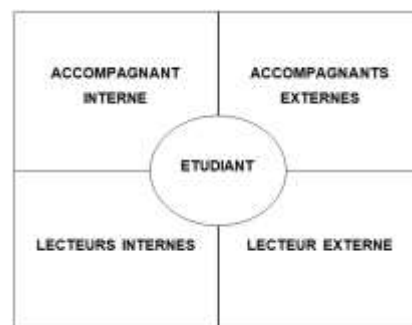
Il faut du temps pour préparer un travail comme celui de l'EI. Ne vous y prenez pas trop tard et faites-vous accompagner. Des outils et des moyens sont à votre disposition. Ils sont rassemblés dans la balise [alpha](#). L'aide-soignant(e) observe, analyse une situation afin d'agir dans le respect des personnes et dans les limites de ses compétences. Travaillant en équipe, il/elle rapporte également ses observations, les transmet par écrit et oralement. Vous avez à montrer et à démontrer ces compétences dans et par votre épreuve intégrée.

L'EI est une synthèse judicieuse entre théorie et pratique, entre rigueur et créativité.

C'est aussi votre façon de concevoir le métier d'AS que vous avez à communiquer !

4. PROCEDURE - Les différents acteurs :

Ils sont répartis en deux groupes autour de l'étudiant. Cette configuration est celle qui concourt à l'élaboration mais aussi à l'évaluation de l'EI. Le premier groupe compte les accompagnants et le second, les lecteurs. A l'intérieur des deux groupes, la distinction s'opère : interne, l'école – externe, le milieu professionnel.



1°- Au centre, l'étudiant puisqu'il s'agit de VOTRE travail, de votre réflexion, de votre sujet. Cet ensemble porte la marque de votre initiative et de vos choix dans la perspective de la fonction « aide-soignant ».

L'EI doit non seulement être personnelle², mais elle doit fournir la preuve des capacités acquises durant la formation. C'est bien d'une épreuve **intégrée** qu'il s'agit. Par capacités, il faut entendre non seulement la connaissance des cours théoriques et pratiques mais encore la capacité de réflexion, de questionnement, de clarté et de synthèse. Il s'agit de donner du sens à votre travail et votre position d'aide-soignant(e) !

2°- L'accompagnant interne : cet accompagnant est le professeur de la section chargé de l'encadrement de l'EI. Ils sont deux : Madame Yanick Père et Monsieur Patrick Vantomme que vous pouvez contacter par courriel : eias@lereservoir.eu. Un référent ne peut assurer sa mission de conseil que **si, et seulement si**, il est sollicité régulièrement et qu'un dialogue s'est instauré entre lui et l'étudiant. Des outils sont à votre disposition dans la balise [alpha](#). Les utiliser, avec ou sans votre référent, relève de votre initiative. Cet accompagnement ne doit en aucune mesure retirer le caractère autonome de ce travail. L'étudiant ne peut se

² Cela ne veut pas dire « solitaire » !

dissimuler derrière l'un ou l'autre de ces accompagnants. Il s'agit bien de ressources qui vous sont accessibles.

- 3°- Le(s) accompagnant(s) externe(s)³, considéré(s) comme personne(s)-ressource(s) ou expert(s) par l'étudiant et choisi en ce sens. L'étudiant est libre de s'adjoindre les conseils de personnes allant le soutenir, l'accompagner et l'assister sur l'un ou l'autre des aspects de son EI. Vous pouvez en solliciter autant que nécessaire. Il n'y a aucune obligation à s'adjoindre les services d'une telle personne. D'ailleurs, cette personne n'a pas de cote délibérative dans l'évaluation de l'EI. Par contre, il est important que vous signaliez dans vos remerciements voire dans la bibliographie la contribution de ces personnes⁴.
- 4°- Les lecteurs internes sont des professeurs de l'école, intervenant dans la section. Ils n'ont donc pas directement accompagné l'étudiant dans l'élaboration de son EI.
- 5°- Le lecteur externe choisi par le corps professoral pour son expertise en lien avec le sujet. Il est issu du milieu professionnel des soins et offre son regard singulier. C'est un(e) aide-soignant(e) !

5. PROCEDURE – Le programme

Les éléments qui suivent sont extraits du Dossier Pédagogique de cette UE 11. Ils orientent de manière générale votre travail et celui de votre référent interne.

1°- Le programme pour l'étudiant :

A partir de situations professionnelles concrètes, l'étudiant sera capable de réaliser un travail relatif à une problématique ou à une thématique particulière relevant du travail de l'aide-soignant en institutions de soins. Le travail devra comporter :

- un questionnement de départ en lien avec sa pratique d'aide-soignant,
- l'approche méthodologique et théorique de la (des) question(s),
- l'analyse de pratiques développées en rapport avec la (les) question(s) posée(s),
- des pistes d'intervention relatives à la (aux) question(s) de départ.

2°- Le programme pour le personnel chargé de l'encadrement :

- définir la forme, le contenu et les critères d'évaluation du travail demandé ;
- évaluer la pertinence des projets de travail ;
- assurer un suivi collectif et/ou individuel des étudiants inscrits et de les aider à réaliser leur travail.

³ anciennement appelé « promoteur(s) » !

⁴ signalé dans la balise *alpha*, vous avez la possibilité de participer à un cours optionnel de remédiation.

6. PROCEDURE - La chronologie :

Après avoir respecté les critères de fond et de forme, l'étudiant(e) édite son EI en trois (3) exemplaires et les dépose, personnellement, auprès du secrétariat de l'école. L'étudiant(e) s'assurera de faire dater et signer la réception de son travail par le secrétariat. Il informe son accompagnant interne de cette décision. Il adresse aussi la version numérique de son EI afin qu'elle soit accessible (cf. balise [alpha](#)). La date du dépôt détermine la date de présentation. Le retard de dépôt postpose, sans dérogation, la date de la présentation.

La date et l'heure sont alors fixées pour la présentation des EI. Ces aspects sont affichés aux valves de l'école et sur www.lereservoir.eu. Préparez-vous, entraînez-vous à présenter votre travail. Les séances de présentation sont publiques même si le public n'intervient pas.

6. EVALUATION DE L'EPREUVE INTEGREE

Reprenons le dossier pédagogique : « Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable *au travers d'un travail écrit et oral respectant les usages de la langue française, portant sur des situations concrètes de la vie professionnelle et en référence aux règles déontologiques et, plus particulièrement, au respect des personnes, de ...* » Suivent alors six capacités terminales et sept critères de degré de maîtrise.

Les capacités terminales ou Acquis d'Apprentissage :

- 1° de situer, avec précision, son action dans le contexte d'une institution de soins et dans le cadre de son organisation ;
- 2° de situer, avec justesse, les fondements de son action dans le champ des activités infirmières déléguées et en référence aux principes réglementaires ;
- 3° de (se) poser des questions pertinentes sur la fonction et le rôle spécifique de l'aide-soignant ;
- 4° d'explicitier ses relations avec d'autres intervenants et les bénéficiaires de ses interventions ;
- 5° d'utiliser de façon adéquate des outils théoriques et méthodologiques en distinguant données factuelles et perceptions personnelles ;
- 6° de proposer et de justifier des pistes d'intervention pertinentes dans le cadre de la réalisation d'un plan de soins.

Il vous faut au minimum réaliser les six Acquis d'Apprentissage pour réussir !
--

Votre accompagnant peut vous encourager à reporter, à une session suivante, la présentation de votre EI s'il estime que le travail écrit s'avère inachevé et perfectible. Vous pouvez néanmoins choisir de ne pas respecter cette recommandation.

Un(e) professionnel(le) connaît et reconnaît ses limites !

Les critères du degré de maîtrise :

- la rigueur des observations et le degré de pertinence des analyses,
- la richesse et la pertinence des ressources utilisées,
- la qualité des liens réalisés avec des outils théoriques, méthodologiques et pratiques,
- la capacité à élargir le débat,
- la capacité à argumenter et à nuancer ses propos,
- la qualité rédactionnelle du travail écrit,
- la clarté de la présentation orale.

Au plus ..., au mieux est votre réussite finale. Soyez fier de vous !

Votre Epreuve Intégrée, votre recherche, vos supports écrits et oraux, doivent permettre au Jury d'apprécier si l'étudiant possède les capacités nécessaires aux missions de l'aide-soignant(e). N'hésitez pas à relire le [profil](#) professionnel de l'aide-soignant(e). La grille d'évaluation utilisée tient compte de ces éléments : les acquis d'apprentissage et le degré de maîtrise.

Composition du Jury

Le Jury est désigné par la Direction de l'Institution et se compose de votre accompagnant, de professeurs participant à la section ainsi que d'un lecteur externe. Dans la mesure du possible, le directeur ou son représentant assiste à titre de garant du déroulement légal de la séance.

Déroulement de la présentation et de l'évaluation :

La présentation orale est publique, à l'exception de la délibération qui se limite aux membres du Jury. Cette épreuve laisse d'abord la parole à l'étudiant afin qu'il présente son travail. La durée doit être au minimum de 10 minutes, au maximum de 15 minutes.

Votre présentation est suivie d'un débat où seuls les membres du Jury sont autorisés à intervenir. Votre accompagnant interne organise le débat et intervient en dernier. C'est votre lecteur externe, l'aide-soignant(e), qui posera les premières questions et commentaires.

Vous êtes bientôt un(e) professionnel(le) !

Ensuite, à la fin du débat et des questions, le public et l'étudiant sont priés de quitter le local et débute alors la phase d'évaluation. Il s'agit d'abord de déterminer si l'étudiant a atteint le seuil de réussite et donc qu'il a réalisé les six capacités terminales. Si oui, il reste à déterminer le

degré de maîtrise. Dans le cas contraire, si l'étudiant n'a pas atteint au moins un des six acquis d'apprentissage, le jury a à fournir les motivations de cette décision d'ajournement ou d'échec.

Si vous êtes ajourné, vous présentez en seconde session, soit dans un délai compris entre deux et quatre mois. Si vous êtes refusé, vous devez vous réinscrire à la première session de l'année scolaire suivante.

En fin de séance, les résultats sont communiqués individuellement à chaque étudiant. Afin de respecter la délibération, le résultat de l'EI est transmis sous la forme suivante : réussite – ajournement – refus. Ce résultat est souvent complété de commentaires.

Restez attentifs jusqu'au bout !

Evaluation : règles et critères de cotation

En vue de permettre une appréciation aussi rigoureuse que possible des différents éléments à prendre en considération, chaque membre du Jury communique son évaluation à l'aide d'une [fiche d'évaluation](#). Chacun estime, d'abord, si l'étudiant a acquis le seuil de réussite, c'est-à-dire les six (6) capacités terminales ou Acquis d'Apprentissage à l'écrit et à l'oral.

Si le seuil de réussite a été atteint, l'étudiant a obtenu au moins 50 %. Le degré de maîtrise et ses critères permettent d'augmenter votre note finale à l'EI, et ainsi votre note globale⁵ sur la formation. Cela vous permet aussi d'obtenir une mention : distinction, grande distinction, etc.

Pour le degré de maîtrise, chaque membre du Jury disposant de 50 points supplémentaires. Ensuite, une moyenne arithmétique, sans pondération, est alors calculée afin d'obtenir le pourcentage attribué à l'étudiant. Une délibération du Jury permet de prendre la décision finale, la note globale et la mention accordées.

Les lecteurs évaluent le résultat, le produit fini : l'EI écrite et orale. Les accompagnants peuvent aussi estimer le processus, la progression en émettant des remarques à propos de leur contribution, du degré de participation et d'investissement de l'étudiant.

7. DIFFUSION ET PROPRIETE DE L'EI

S'il a été jugé suffisant au cours de l'évaluation, un exemplaire de l'épreuve intégrée de l'étudiant est archivé à l'école. Le fond du travail est la propriété intellectuelle de l'étudiant, devenu diplômé. Il peut donc en faire état, y compris dans son CV.

⁵ Rappel : 2/3 pour les UE déterminantes et 1/3 pour l'Epreuve Intégrée.